

Département des Côtes-d'Armor
Commune de PLOUËC DU TRIEUX

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le treize février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 05 février 2019

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean luc LE PALANTON, Jeannine GAYIC, Alain BOUGET, Emile LE GARSMEUR, Nelly BOUTTERIN, Philippe PICHON (arrivé pour la délibération DEL 20190204), Cécilia CONNEN, Claude LE BOURDONNEC, Romain OLLIVIER-HENRY, Alain BIA,

Etaient absents excusés : Régine TROADEC pouvoir à Alain BIA, Sylvie DUFEU, Aline ELOPHE pouvoir à Romain OLLIVIER-HENRY, Eugène MALLEGOL pouvoir à Vincent LE MEAUX.

Secrétaire de séance : Jeannine GAYIC

Assistait à la réunion : Maryse PERENNES

M. Vincent LE MEAUX, Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 novembre 2018 est approuvé.

M. Le Maire informe l'assemblée que la délibération n°2018 11 07 relative à la composition de la commission de contrôle de la liste électorale est caduque compte tenu du fait que la réglementation précise que « *le Maire, les Adjointes titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent être membres de cette commission* ».

Le Maire communique la composition de la commission de contrôle des listes électorales modifiée, en respectant l'ordre du tableau du conseil municipal :

LE GARSMEUR Emile
BOUTTERIN Nelly
PICHON Philippe
ELOPHE Aline
LE BOURDONNEC Claude

Le Conseil municipal prend acte.

Ordre du jour :

Commission

RESSOURCES

01. Finances	Subventions aux écoles et associations scolaires extérieures	décision
02. Finances	Participation des autres communes aux charges scolaires	décision

Commission

AMENAGEMENT

03. Eclairage public	Proposition du SDE pour des travaux de maintenance	décision
04. Aménagement du Bourg	Périmètre des travaux	décision

Commission**CITOYENNETE**

05. Ecole laïque Voyage à la neige des élèves du RPI décision

Commission**SERVICE A LA POPULATION**

06. Social ASAD GoëloTrieux décision

Intercommunalité

07. Transfert de compétences Commission locale d'évaluation des charges décision
08. Rapports des services Eaux Potable, Assainissement, SPANC, déchets avis

COMMISSION RESSOURCES**DEL 2019 02 01 – Finances – Subventions aux écoles et associations scolaires extérieures****1. Demande de participation pour les écoles publiques Bilingues**

Notre commune est sollicitée pour participer à hauteur de 519 €* par élève scolarisé dans l'école publique bilingue de PLOEZAL pour l'année scolaire 2017/2018.

(*coût moyen départemental par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2017/2018)

2. Demande de participation pour l'école DIWAN de Guingamp

Notre commune est sollicitée pour verser un forfait scolaire à l'association SKOL DIWAN GWENGAMP de 514 € par enfant (soit un total de 1542 € pour 3 enfants).

Considérant que la loi relative au financement des classes bilingues est en cours de discussion au sein de l'assemblée nationale, Le conseil municipal accepte la proposition du Maire de reporter ces deux points lors d'un prochain conseil municipal.

3. Demande d'un tarif local pour la location de la salle multifonctions par l'Association des Parents d'Elève de l'Enseignement Libre de l'Ecole catholique sous contrat de Pontrieux

L'association organise un loto le 02 mars 2019. Le montant de la location est de 330.00 € + chauffage, suivant le tarif voté par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2017. L'association souhaiterait bénéficier des mêmes avantages que les associations communales ou d'intérêt communal.

La commission ressources a émis un avis défavorable considérant que le siège social de l'association est à Pontrieux et qu'elle n'a pas d'intérêt communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote comme suit :

12 voix contre l'application d'un tarif local à l'association APEL de Pontrieux,
1 abstention

Des élèves des communes limitrophes, sans école publique, sont scolarisés à l'école laïque Erik Orsenna. Comme, Chaque année, il vous est proposé de fixer le montant de la participation financière des communes aux charges scolaires.

Pour rappel des participations demandées

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Proposition 2018/2019
Elèves maternelles	450.00 €	500.00 €	550.00 €	568.00 €
Elèves Primaires	412.00 €	450.00 €	490.00 €	519.00 €
Coût moyen départemental	513.00 €	514.00 €	519.00 €	530.00€

La commune de Pontrieux demande 568 € par élève maternelle ou primaire.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour,
DECIDE de voter les tarifs aux charges scolaires pour les autres communes comme suit : 568.00 € pour les élèves des classes maternelles et 519.00 € pour les élèves des classes primaires pour l'année scolaire 2018/2019.**

COMMISSION AMENAGEMENT

1 - Eclairage public du parvis de l'église

Sur le parvis de l'église, 9 projecteurs au sol ne fonctionnent plus, tant que ces projecteurs ne sont pas « neutralisés », ils sont comptabilisés dans le contrat d'entretien d'éclairage public. Ainsi, le SDE 22 a fait estimer la neutralisation de ces 9 projecteurs

Coût dont 5 % de frais de maîtrise d'œuvre	Application du Règlement Financier du SDE	Participation communale
980.00 € HT	60 % du HT de l'opération à la charge de la commune	588.00 €
		Ce montant doit être inscrit en Investissement au compte 204158 et doit être amorti

2 – Eclairage public – rue du Trieux – rue de la Mairie

Il est nécessaire de rénover deux foyers : FD090 et FD0201 rue de la mairie (remplacement de prises de courant pour les illuminations).

Coût dont 5 % de frais de maîtrise d'œuvre	Application du Règlement Financier du SDE	Participation communale
340.00 € HT	60 % du HT de l'opération à la charge de la commune	Soit 204.00 €
		Ce montant doit être inscrit en Investissement au compte 204158 et doit être amorti

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 13 voix pour,

DECIDE de réaliser les travaux de dépose des 9 projecteurs du parvis de l'église suivant la proposition du SDE ;
DECIDE de réaliser les travaux de réfection de l'éclairage public suivant la proposition du SDE.

DEL 2019 02 04 – AMENAGEMENT DU BOURG – Périmètre des travaux

Le marché de maîtrise d'œuvre avec les cabinets Quarta et Horizons Paysage et Aménagement pour l'étude sur le projet d'aménagement du bourg comprend :

- La Rue de la mairie « de la boulangerie au carrefour de la route de Squiffiec »
- La Rue du Trieux sur toute sa longueur
- La Rue de Pen Allée jusqu'au Château d'eau
- La Rue des écoliers jusqu'au Calvaire
- La Rue de Prat Blouch
- La Rue de la Forge

Désormais, suite aux réunions de travail avec les élus municipaux, il appartient au Conseil municipal :

- de valider le périmètre du projet d'aménagement du bourg,
- de présenter un plan de phasage des travaux. Ce plan est nécessaire pour les demandes d'aides publiques, pour finaliser la mission de maîtrise d'œuvre et commencer à élaborer le plan pluriannuel d'investissement(PPI),

selon la proposition du périmètre suivant et selon le plan de phasage à discuter :

OPERATION- 1 (avant-projet sommaire et conduite de travaux):

Tranche ferme

- Rue de Pen allée, du château d'eau au carrefour de la Rue des écoliers,
- Rue des écoliers jusqu'au carrefour de la Lech Morvan/Kerjégou

Tranche conditionnelle 1

- Rue du Trieux - rue de la Mairie jusqu'au carrefour de la rue de la Belle Eglise et Rue de la gare

Tranche conditionnelle 2

- Rue de la Forge et Rue de Prat Blouch

OPERATION - 2 (topographie et esquisse) :

- Rue de la Gare jusqu'au passage à niveau de la Gare
- Rue de Poulpory jusqu'au panneau d'agglomération vers Squiffiec

Les élus préfèrent que ce programme d'aménagement du bourg soit établi en **plusieurs phases** bien distinctes sur un investissement à long terme, plus tôt qu'en tranches de travaux qui engageraient la collectivité sur une programmation à moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix,

- Accepte de présenter l'opération 1 au titre des demandes d'aides
- Souhaite garder un temps de réflexion pour l'opération 2

Le Maire précise que pour solliciter les aides publiques il est nécessaire de présenter un projet dans sa globalité après une forte concertation avec la population. Ainsi deux réunions de concertation avec la population sont programmées comme suit :

Samedi 9 mars 2019 de 9 H 30 à 12 H 00 : réunion de concertation sur « Paysages du Bourg et attractivité ».

Samedi 30 mars 2019 de 9 H 30 à 12 H 00 : réunion de concertation sur « L'accessibilité et ses mobilités ».

COMMISSION CITOYENNETE

DEL 201902 05 – ECOLE LAIQUE – Voyage à la neige des élèves du RPI

L'école publique Les Korrigans et l'Amicale Laïque les Korrigans d'Orsenna organisent un séjour SKI des élèves CM1 et CM2 du RPI, 14 élèves de Plouëc-du-Trieux sont concernés.

Pour la participation de la commune de Plouëc-du-Trieux, La commission ressources propose deux modes de calcul **pour l'aide aux familles** :

1. Vote d'une enveloppe « fermée » basée sur le même montant alloué habituellement aux séjours : Soit $40 \text{ €} \times 14 \text{ élèves} = 560 \text{ €}$ en appliquant un coefficient QF
ou
2. Un montant minimal de 40 € pour les tranches de quotient familial les plus élevées pouvant aller jusqu'à 75 € (moitié du coût moyen du séjour demandé aux familles) pour les tranches QF les plus faibles.

La subvention spécifique à l'Amicale Laïque sera discutée au moment du Conseil Municipal de Mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix :

DECIDE d'aider les familles de Plouëc-du-Trieux dont les élèves du RPI Plouec du Trieux- Pontrieux participent au séjour de Ski comme suit :

Quotient familial	Montant de la Participation de la commune par élève
QF \leq 512	75.00 €
512 < QF < 1138	60.00 €
QF > 1138	40.00 €

COMMISSION SERVICE A LA POPULATION

DEL 2019 02 06 – SOCIAL – ASAD GoëloTrieux

Suite à la fusion de l'ASAD Goëlo et le comité cantonal d'entraide de Pontrieux, la structure ASAD GoëloTrieux a été créée sous forme d'association.

La particularité des associations d'aide à domicile du département consiste en la réunion au sein de leurs instances de représentants des collectivités territoriales et de personnes de la société civile. Il est prévu que pour siéger au sein du conseil d'administration, les collectivités aient fait acte d'adhésion à l'ASAD GoëloTrieux.

Pour notre commune le montant de l'adhésion annuelle proposé est de 50 €, **sans obligation de participation financière au fonctionnement ou à l'investissement de ladite association.**

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion de la commune à l'ASAD Goëlo Trieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour :

- décide d'adhérer à l'ASAD pour la somme de 50 € **sans obligation de participation financière au fonctionnement ou à l'investissement de ladite association.**

INTERCOMMUNALITE

DEL 2019 02 07 – TRANSFERT DE COMPETENCES – Commission locale d'évaluation des charges

La définition des nouveaux statuts de l'Agglomération s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences ; ainsi, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes-membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission. Dans le cadre de transferts de compétence avec effet au 1^{er} janvier 2019, la CLECT a adopté son 1^{er} rapport à l'occasion de sa réunion du 28 novembre 2018, joint à la présente délibération. Il est précisé que ces évaluations sont proposées à titre provisoire et que d'autres transferts de compétences intervenant au 1^{er} janvier 2019 feront l'objet d'une évaluation de charge par la CLECT courant 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Commune	AC au 01/01/2018	CLECT rapport n°1 de 2019				AC au 01/01/2019	Services communs estimés 2019 ADS+Finances+Marchés publics+Voirie+Ressources humaines	AC 2019 avec facturation services communs
		Transfert versement contingent incendie (valeurs 2018)	Correction PLUI	Transport scolaire Pontrieux et Bégard	Droits de tirage voirie Bourbriac			
Ploubazlanec	-48 131,30 €	-88 595,00 €	1 244,00 €			-135 482 €	-14 526,00 €	-150 009 €
Plouéc-du-Trieux	92 182,00 €	-24 082,00 €		5 760,00 €		73 860 €		73 860 €
Plouézec	-103 519,34 €	-79 596,00 €				-183 115 €	-14 606,00 €	-197 722 €
Plougonver	15 498,00 €	-19 392,00 €				-3 894 €		-3 894 €
Plouisy	177 770,10 €	0,00 €				177 770 €	-8 928,00 €	168 843 €
Ploumagoar	281 579,40 €	0,00 €				281 579 €	-19 428,00 €	262 152 €
Plourac'h	8 996,00 €	-8 486,00 €				510 €		510 €
Plourivo	-77 799,63 €	-40 305,00 €				-118 105 €	-3 560,00 €	-121 665 €
Plusquellec	20 556,00 €	-12 421,00 €				8 135 €		8 135 €
Pont-Melvez	121 462,00 €	-14 069,00 €			31 895,00 €	139 288 €	-31 895,00 €	107 393 €
Pontrieux	137 718,00 €	-25 603,00 €				112 115 €	-2 939,00 €	109 176 €
Quemper-Guézennec	126 928,00 €	-26 490,00 €		7 655,00 €		108 093 €	-3 488,00 €	104 605 €
Runan	14 903,00 €	-5 323,00 €		3 432,00 €		13 012 €	-484,00 €	12 528 €
Saint-Adrien	28 757,00 €	-7 224,00 €			11 755,00 €	33 288 €	-13 716,00 €	19 572 €
Saint-Agathon	88 252,00 €	0,00 €				88 252 €	-5 974,00 €	82 278 €
Saint-Clet	12 837,00 €	-16 730,00 €		2 058,00 €		-1 835 €	-3 770,00 €	-5 605 €
Saint-Laurent	10 453,00 €	-8 745,00 €				1 708 €	-835,00 €	873 €
Saint-Nicodème	9 348,00 €	-4 436,00 €				4 912 €		4 912 €
Saint-Servais	8 892,00 €	-9 686,00 €				-794 €		-794 €
Senven-Léhart	15 745,00 €	-5 023,00 €			15 632,00 €	26 354 €	-16 099,00 €	10 255 €
Squiffiec	-2 095,00 €	-11 661,00 €		3 485,00 €		-10 271 €	-3 340,00 €	-13 611 €
Tréglamus	43 761,00 €	-18 251,00 €				25 510 €	-3 596,00 €	21 914 €
Trégonneau	78,00 €	-7 858,00 €		4 423,00 €		-3 357 €	-1 621,00 €	-4 978 €
Yvias	8 547,52 €	-13 688,00 €				-5 140 €	-2 140,00 €	-7 281 €
TOTAL	5 252 805,11 €	-1 346 448,00 €	1 244,00 €	33 632,00 €	242 362,00 €	4 183 595,11 €	-718 142,00 €	3 465 452,00 €
TOTAL AC POSITIVES	5 516 096,14 €							4 108 153,00 €
TOTAL AC NEGATIVES	-263 291,03 €							-642 701,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT).

DEL 2019 02 08 – RAPPORTS 2017 DES SERVICES – Eau Potable – Assainissement – SPANC – Déchets

Vu les rapports annuels 2017 dont l'assemblée a pris connaissance, pour les services suivants de Guingamp-Paimpol Agglomération:

- Eau potable et assainissement
- SPANC
- Déchets

Le Conseil municipal prend connaissance des rapports annuels 2017 de Guingamp-Paimpol Agglomération des services Eau potable et assainissement collectif, du SPANC, du Service des déchets.

QUESTIONS DIVERSES

DEL 2019 02 09 – QUESTION DIVERSE n°1 – Comice agricole – subvention 2018

Ce point est inscrit en question diverse,
Ainsi Le Conseil municipal accepte de voter une subvention de 350 € à l'association Comice agricole par 14 voix pour.